Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 085-258502962-20261013-D146_BUR131026-DE

D146-BUR131026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Jean-Claude BIRON, Jean-François BIRON, Stéphane BOUILLAUD, Loïc CHUSSEAU, Alexandra GABORIAU, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Antoine METAIS, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD
Excusés : Christophe HOGARD, Romain LEYMONERIE
Date de convocation : 6 octobre 2026
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Marché 2026-M398 « Travaux de réhabilitation du casier CB12 sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Tallud-Sainte-Gemme »

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire

Vu la délibération D071-COS090626 du 09 juin 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération D070-COS090626 du 09 juin 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au Président,

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché de travaux, passé selon la procédure adaptée, pour la réhabilitation du casier CB12 sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Tallud-Sainte-Gemme.

Monsieur le Président indique que le marché est décomposé en trois lots définis comme suit :

- Lot n° 1 : Terrassements et fourniture de matériaux
- Lot n° 2 : Étanchéité
- Lot n° 3 : Collecte du biogaz

A la date limite de remise des offres fixée au 11 septembre 2026 à 12h00, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des soumissionnaires
Lot 1 : Terrassements et fourniture de matériaux	3	CHARIER TP SUD
	4	PELLETIER TP
	9	CHARPENTIER TP
	10	ALAIN TP
Lot 2 : Étanchéité	1	SODAF GEO INDUSTRIE
	2	POLEN
	6	EGC GALOPIN
	7	H2O ENVIRONNEMENT
	8	PROTERRA ENVIRONNEMENT
Lot 3 : Collecte du biogaz	1	SODAF GEO INDUSTRIE

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 085-258502962-20261013-D146_BUR131026-DE

Monsieur le Président indique dans un second temps, que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 13 octobre 2026, a émis un avis sur l'attribution des marchés après analyse des offres en application des critères de jugement des offres annoncés au règlement de la consultation :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des soumissionnaires	Classement
Lot 1 : Terrassements et fourniture de matériaux	3	CHARIER TP SUD	3
	4	PELLETIER TP	1
	9	CHARPENTIER TP	2
	10	ALAIN TP	4
Lot 2 : Étanchéité	1	SODAF GEO INDUSTRIE	1
	2	POLEN	2
	6	EGC GALOPIN	4
	7	H2O ENVIRONNEMENT	3
	8	PROTERRA ENVIRONNEMENT	5
Lot 3 : Collecte du biogaz	1	SODAF GEO INDUSTRIE	1

Considérant l'avis simple de la commission d'appel d'offres sur le classement des offres et l'attribution des marchés,

Considérant que les candidats remplissent les conditions de participation,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Admettre les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,

Approuver le classement des offres proposé par la commission d'appel d'offres,

Attribuer les marchés aux entreprises classées en première position et présentant les offres économiquement les plus avantageuses :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des soumissionnaires	Montant estimé non contractuel issu du DQE
Lot 1 : Terrassements et fourniture de matériaux	4	PELLETIER TP	109 132,30 € HT
Lot 2 : Étanchéité	1	SODAF GEO INDUSTRIE	119 065,45 € HT
Lot 3 : Collecte du biogaz	1	SODAF GEO INDUSTRIE	83 042,95 € HT

Charger le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier aux attributaires, les pièces constitutives des marchés, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 085-258502962-20261013-D146_BUR131026-DE

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Admet les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,

Approuve le classement des offres proposé par la commission d'appel d'offres,

Attribue les marchés aux entreprises classées en première position et présentant les offres économiquement les plus avantageuses :

Charge le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier aux attributaires, les pièces constitutives des marchés, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Damien Grasset
Président de Trivalis
15 oct. 2026

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance



Guy Plissonneau
Trivalis - 1er Vice-Président
15 oct. 2026

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).